

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 070-2022

Point 03.2

Point 03.2 de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 04 juillet 2022

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 04 juillet 2022**

Résultat du vote

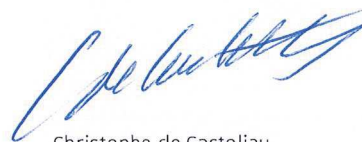
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

4 juillet 2022

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

1. Informations générales.....	4
2. Présentation Navi Campus.....	5
3. Modifications de maquettes	6
3.1 Faculté des arts	6
3.2 ESBS – point reporté	7
3.3 Faculté des langues – point reporté.....	7
4. MECC 2022-2023	7
4.1 Faculté des arts	7
4.2 ESBS	7
4.3 INSPE	7
4.4 IUT Haguenau (partie 1)	7
4.5 IUT Louis Pasteur (partie 1).....	7
4.6 IUT Robert Schuman (partie 1)	7
4.7 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	7
4.8 Faculté de physique et ingénierie	7
4.9 Faculté de psychologie	7
4.10 Faculté des sciences de la vie (partie 1).....	7
4.11 Faculté de théologie catholique	7
4.12 Faculté de théologie protestante.....	7
4.13 UFR Mathématique et informatique	8
5. Aménagement de parcours « étudiant aidant » - Point reporté	8
6. Règlement du concours Unistrapass Bachelor septembre 2022	8
7. Mise en place d'une proposition de procédure spéciale réservée aux personnes en situation d'exil – Point reporté.....	8
8. Créations de formations	8
8.1 Licence mention Sciences et sociétés, parcours Préparation au professorat des écoles (PPPE)	8
8.2 L2 Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES)	9
8.3 Master Géosciences pour la transition énergétique (ITI – GeoT) – EOST – point reporté	9
8.4 DU Accès Prêt pour ma licence (PPML) – Faculté des langues.....	10
8.5 DIU Islamologie – Faculté des sciences historiques – Point reporté	11
8.6 DU Odontologie pédiatrique – Faculté de chirurgie dentaire – Point reporté.....	11
8.7 DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine – Point reporté.....	11
8.8 DU Imagerie péri-opératoire en chirurgie vasculaire - Faculté de médecine – Point reporté	11
8.9 DU Droit local alsacien-mosellan – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	11
8.10 DIU Coordination en gérontologie - Faculté de médecine.....	11
8.11 DIU : formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps – INSPE	11
15. Convention entre la Faculté de chirurgie dentaire et l'École catholique des arts et métiers de Strasbourg	11
9. Tarifs et renouvellement de DU hors SFC	12
9.1 Faculté des arts – Point reporté	12
9.2 ESBS – Point reporté	12
9.3 Faculté des langues (partie 3) – Point reporté.....	12
9.4 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....	12
9.5 IUT Robert Schuman	12

Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 4 juillet 2022

10. Tarif TOEIC 2022/2023	12
11. Acompte concours international EM Strasbourg	12
12. Lauréats de l'appel IdEx Transformation	13
16. Convention entre l'Unistra et l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	13
17. Avenant à la convention de partenariat entre l'Unistra et l'Université Paris Diderot sur le master In Silico Drug Design-Design des Molécules Bioactives	13
18. Avenant à la convention entre l'INSPE et la HEAR pour la mise en place du Master MEEF "Pédagogie musicale et enseignement"	14
22. Calendrier dérogatoire aux calendriers 2022/2023 des admissions et inscription (partie 2)	14
13. Dispositif AMI DRI	14
14. Dispositif Cofinancement IdEx-UFA	14
19. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et L'Université Ca'Foscari de Venise (Italie)	15
20. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics –SWUFE (Chine)	16
21. Convention pour le cursus intégré franco-allemand, Interprétation et improvisation à l'orgue" entre la Faculté des Arts et la Hochschule für Musik Freiburg (Allemagne) – Point reporté	16
22. Divers	16

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres de droit

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite, M. Alexandre MENY, Vice-président Vie universitaire, M. Christophe De CASTELJAU, Directeur général des services adjoint, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation, Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique, .

Membres invités permanents

M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité, Mme Susie DUMOULIN, Directrice adjointe du Service des bibliothèques, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, Mme Aude ROCHOUX, Directrice du Service de santé universitaire, M. Dominique SCHLAEFLI, Directeur adjoint du Service de formation continue.

Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Nathalie OSTRE (DES).

Invités : M. Youssef HAIKEL (Faculté de chirurgie dentaire), Mme Rachel BLESSIG, Mme Camille FLORENTZ, M. Aurélien JORDAN (Direction des relations internationales),

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, M. Bruno TRESCHER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART, Mme Pascale PECCAVY, Mme Laurence RASSENEUR.

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

Mme Capucine BLANDET, M. Léo FACONNIER, M. Arnaud GISSINGER, M. Gauthier MARCOT.

Personnalités extérieures

/

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Membres de droit

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU (excusé), Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations.

Membres invités permanents

Mme Diane DUPRONT, Directrice du Service de la vie universitaire, M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, Mme Lucie GONIN, Service Communication, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports, Mme Lina RUSTOM, Directrice du CROUS de Strasbourg.

Mme Jeannine RENNER (excusée) (DES)

Membres élus

Collège A

Mme Anne-Véronique AUZET, M. Jean-François LAFAIX, M. Erik-André SAULEAU, Mme Rachel SCHURHAMMER (procuration à M. Fabrice FAVRET).

Collège B

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme Pascale ERHART), M. Thierry PRADIER (procuration à Mme Laurence RASSENEUR), Mme Marion STRUB (procuration à M. Fabrice FAVRET).

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA.

Collège étudiant

M. Mohammed AZADPOUR, M. Louis-Marie BÉDEZ, M. Grégoire GALL (procuration à M. Léo FACONNIER), Mme Paulina HERNANDEZ-ROUSSET, ~~M. Florent MARRIQUE~~, M. Nahom Gedil MEKURIA, Mme Louise PETER, Mme Laura PLUOT, Mme Zoé ROMMELFANGEN, Mme Eda SENCALIS, Mme Lucie SOLUNTO.

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN – Réseau EUCOR, Mme Doriane RAPP – Provisoire du Lycée Jean Rostand Strasbourg (procuration à Mme Esther KELLENBERGER), Mme Irène WEISS – Conseil régional.

La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Mme Alexandra KNAEBEL ouvre la dernière séance de l'année universitaire 2021-2022 de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), le quorum étant atteint.

Elle fait savoir que plusieurs points de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance, faute d'instruction ou de retours suffisants de la part des composantes, à savoir les points 3.2, 3.3, 5, 7, 8.5 à 8.8, 9.1 à 9.3, et 21.

Informations

1. Informations générales

Elle informe que la réunion de rentrée de la CFVU aura lieu le lundi 26 septembre 2022 ; cette date est la plus proche de la fin du mois et néanmoins avant le Conseil d'administration (CA) pour permettre la validation des derniers documents indispensables pour débiter l'année universitaire 2022-2023.

Elle passe la parole à M. De La Rica pour une information sur la campagne Parcoursup. M. Jean-Paul DE LA RICA précise que la campagne Parcoursup est entrée dans sa phase des résultats d'admission. À ce jour, environ 10 700 candidats ont accepté leur affectation définitivement (7 588) ou sous réserve qu'un autre vœu leur soit proposé. Le taux de remplissage est déjà de 98 %. En parallèle, 8 723 vœux sont en situation d'attente ; ce chiffre certes important l'est moins que l'année dernière à la même époque. Depuis une semaine, ils sont dans une phase classique de goulot d'étranglement, qui se dessert une fois que les résultats du baccalauréat sont passés, non pas qu'il y ait tant d'échecs que cela, mais c'est à ce moment-là que les candidats cristallisent leur choix d'affectation. Au niveau des formations, les principaux goulots d'étranglement se retrouvent comme habituellement en psychologie, en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en droit.

Il précise que le ministère a confirmé une modification du mode de fonctionnement de la gestion exceptionnelle des désistements. Une fois la date du 18 juillet 2022 passée, les candidats sont censés avoir fait leur choix d'affectation définitive ; c'est aussi la date définitive d'inscription administrative pour ceux qui ont obtenu une affectation définitive. Jusqu'à présent, après cette date, les candidats qui avaient encore des vœux en attente pouvaient demander à les conserver dans la procédure de gestion exceptionnelle des désistements ; en cas de désistement pendant le reste du mois de juillet et les deux tiers du mois d'août, ils pouvaient encore être appelés. Cette année, la hiérarchisation des vœux a été instaurée ; les candidats qui disposeraient à la date du 18 juillet 2022 encore de plusieurs vœux sur lesquels ils sont sur liste d'attente, ils ont la possibilité de demander à les conserver, mais ils doivent les hiérarchiser ; ainsi, lorsque leur vœu le mieux placé est obtenu, tous les autres tombent. Cela vise à accélérer la procédure et à permettre aux candidats de connaître le plus rapidement possible leur université et leur formation d'affectation.

Il est à noter que depuis le 27 juin 2022, les inscriptions administratives (IA) ont été ouvertes en fonction de l'état d'avancement des différents jurys dans les composantes. Ils ont déjà dépassé les 5 000 inscriptions. L'équipe de vacataires de la Direction des études et de la scolarité (DES) sur la chaîne d'assistance aux inscriptions ne mentionne pas de problématiques majeures, si ce n'est un petit point d'inquiétude en cours de traitement avec les collègues du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) sur des numéros INE/INES. Les résultats du baccalauréat vont lancer le grand début des IA ; ils s'attendent à une augmentation significative au courant de cette semaine.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question ou commentaire, donne la parole à Alexandre MENY pour des informations sur la rentrée.

M. Alexandre MENY informe que, du fait de difficultés d'accès au public au Studium sur le mois de septembre, l'établissement sera obligé de délocaliser les événements qu'il avait présentés la dernière fois devant le Studium, ainsi que l'inauguration du Studium.

Mme Alexandra KNAEBEL propose à Mme Rasseueur de présenter Navi Campus.

2. Présentation Navi Campus

Mme Laurence RASSENEUR la remercie de lui permettre de présenter ce travail qui l'a occupé plusieurs années, période Covid incluse, et qui vise à répondre à la problématique des étudiants de trouver en début d'année universitaire leurs salles de cours. Avec cette application numérique, téléchargeable gratuitement sur son téléphone mobile, l'étudiant devrait arriver à l'heure en cours, moins errer sur le campus et être moins angoissé en début d'année. Ce travail a réuni plusieurs soutiens d'institutions et de partenaires *via* la fondation Université de Strasbourg (Unistra). Le projet a été amorcé en 2014-2015 grâce à la première version des programmes d'investissement d'avenir (PIA) pour faire une preuve de concept du système et voir si techniquement cela était possible et s'il y avait un intérêt. Plusieurs mécènes financiers et de compétences – les élus ont eu une présentation du bilan de la fondation lors du dernier Congrès – ont soutenu ce projet à hauteur de 730 000 €, sans son salaire. Cela inclut le mécénat de compétences, notamment de Capgemini, converti en argent. C'est un projet conséquent qu'elle a eu le plaisir de porter à et pour l'Unistra, en réunissant de nombreux partenaires internes dont le Service de la vie universitaire (SVU), la Direction du numérique (DNum) et la Direction du patrimoine immobilier (DPI). Elle en profite pour remercier les collègues pour leur patience et leur aide.

Elle projette un petit film pour présenter concrètement ce projet innovant au service des étudiants – peut-être faudrait-il inventer le concept d'innovation au service des étudiants en plus de l'innovation pédagogique. Elle précise qu'à la base, le système a été développé pour les personnes en situation de handicap, mais finalement il a été élargi à tous les étudiants. Le module destiné aux personnes souffrant de handicap visuel ne fonctionne pas encore ; en revanche, le module pour les personnes à mobilité réduite est intégré dans le système, et les étudiants lambda ou voyants – elle fait remarquer que beaucoup d'aveugles s'ignorent – pourront être guidés avec une application comme celle se trouvant dans une voiture ; la différence est que le campus bénéficie d'une adresse postale, mais qui est parfois en retrait du bâtiment d'intérêt de 60 mètres par exemple. Ces derniers temps, ils ont surtout travaillé sur le module étudiant lambda ; il peut rechercher une salle de cours, un bâtiment ou un service ; récemment ils ont aussi intégré les défibrillateurs. Elle attend la dernière version de l'application cet été ; elle sera déployée gratuitement à la rentrée. Après discussion avec la directrice du SVU, Diane Dupront, Navi Campus sera évoqué au cours des ateliers SVU ; l'étudiante qu'elle avait en stage pourra aussi l'accompagner et expliquer au plus grand nombre l'intérêt du système. L'application sera téléchargeable grâce à un QR code, par n'importe qui, gratuitement, sur les versions Android – cela ne fonctionne pas sur IOS. Un peu de publicité sera effectué à la rentrée ; elle espère que les élus étudiants de la CFVU seront un relais important du système. Parallèlement à cette diffusion, un travail de recherche sera réalisé sur les retours d'expériences des usagers. Au travers d'un petit questionnaire, les étudiants seront interrogés dans leur usage de l'application à la rentrée en septembre. Ce travail lui permettra en janvier/février de soutenir une habilitation à diriger des recherches (HDR). Pour conclure, elle compte sur les étudiants, sur les directeurs et les responsables administratifs de composante (RAC) pour diffuser au maximum les informations auprès des étudiants et des responsables de diplôme de 1^{re} année, voire des autres années, pour qu'un maximum d'étudiants utilise cet outil et qu'elle puisse améliorer le système avec leurs retours d'expérience.

Mme Alexandra KNAEBEL la remercie pour cette présentation et cette application au service de tous les étudiants. Elle s'enquiert des questions. M. Guilhem PIRES constate que la vidéo et le plan sont axés sur le campus central. Les autres campus sont-ils déjà incorporés ou le seront-ils ? Mme Laurence RASSENEUR indique que l'application fonctionne sur le campus de l'Esplanade et le campus historique. L'objectif est de la déployer sur les autres campus, y compris jusqu'à Colmar, Sélestat et Mulhouse, mais il lui faudra du temps et de l'aide. Elle informe que d'autres universités sont intéressées par le système (Paris 8, Nantes et Rennes) et d'autres institutions locales ; elle rencontre prochainement les Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) qui ont la même problématique d'amener leurs patients dans le bon bâtiment. Aujourd'hui, sa solution amène les gens devant le bâtiment et dit que la salle qu'ils cherchent est au 2^e étage ; elle a des prototypes sur la déambulation en intérieur, mais c'est une autre partie du travail. Avec une bonne signalétique à l'intérieur des bâtiments – c'est un grand chantier à mettre en œuvre –, cela peut déjà suffire. Mme Alexandra KNAEBEL comprend que l'application ne fonctionne pas dans le bâtiment,

mais permet de localiser l'entrée d'un bâtiment. Mme Laurence RASSENEUR acquiesce. Un message indique que la salle 213 est au 2^e étage par exemple. Mme Alexandra KNAEBEL note que l'on peut quand même entrer un numéro de salle dans un certain bâtiment. Elle se renseigne sur la fréquence d'actualisation de l'application au regard du dynamisme de l'Unistra dans la réfection et les modifications bâtimementaires. Mme Laurence RASSENEUR concède que le campus est en mutation ; des bâtiments poussent et il faudra aussi intégrer la Manufacture des tabacs. Elle fait savoir que Capgemini, la société d'ingénierie avec qui elle a développé l'outil, lui a fourni clef en main le système pour rafraîchir et implémenter la base et ainsi être autonome. Le partenariat s'arrête à la fin de l'année. Il est envisagé de contractualiser ensuite avec la mission handicap de Capgemini.

Mme Sophie KENNEL demande confirmation : le système est arrivé à maturation et il faut maintenant les données pour l'améliorer ? Mme Laurence RASSENEUR confirme. Elle attend les retours des usagers pour le parfaire.

M. Léo FACONNIER remercie, au nom des élus étudiants de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg (Afges), Mme Rasseueur pour ce beau projet. Il pourra aider beaucoup d'étudiants, notamment ceux en situation de handicap. Elle peut compter sur eux pour relayer l'information auprès des associations afin qu'elles fassent le maximum de publicité et que Mme Rasseueur puisse avoir des retours. Mme Laurence RASSENEUR dit qu'elle reviendra vers lui pour le protocole recherche.

Mme Sophie KENNEL réagit à la remarque de Mme Rasseueur sur l'innovation. L'innovation au service des étudiants est très importante, tout comme la notion de conditions de vie et d'études qui est essentielle pour que les étudiants puissent réussir. Cela va jusqu'à savoir se repérer, trouver des toilettes, ne pas avoir cette charge mentale et cette appréhension à l'arrivée à l'université et chaque jour de ses études. Mme Laurence RASSENEUR indique que l'enjeu est surtout pour les étudiants en situation de handicap. En septembre, elle va travailler avec des membres de l'Association des paralysés de France (APF) en local et Capgemini pour tester l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et l'application. Elle aimerait bien que d'autres associations de personnes en situation de handicap viennent la tester, notamment les associations de « dys ». Elle donne l'exemple de la dyspraxie : le test avec deux personnes souffrant de dyspraxie visio-spatiale (elles sont voyantes, mais n'arrivent pas à avoir de repère dans l'espace) était concluant ; elle va travailler avec la Mission handicap et les associations de personnes en situation de handicap d'Alsace.

M. Arnaud GISSINGER a entendu que l'application fonctionnait pour l'instant uniquement sur Android. Il sait pour que sur IOS, c'est plus compliqué d'avoir un accès, mais est-ce encore en réflexion ? Mme Laurence RASSENEUR confirme que travailler sur IOS est plus compliqué et plus coûteux que développer sur Android, bien qu'elle vient d'apprendre que l'application est garantie pour fonctionner jusqu'à la version 11. Au-delà, Capgemini l'a avertie qu'un long travail de compatibilité avec la version Android 12 serait nécessaire ; à voir si cela sera possible dans le cadre du prochain partenariat avec la mission handicap de Capgemini ou peut-être avec des ressources en interne ; elle pense notamment à l'Unité de formation et de recherche (UFR) de mathématique et d'informatique. Elle informe que le post-doctorant qui travaillait avec elle est parti chez Capgemini ; elle travaille toujours avec lui, mais il a fallu faire des choix.

Délibérations

3. Modifications de maquettes

3.1 Faculté des arts

M. Thierry BURGER-HELMCHEN observe que la Faculté des arts parle de plusieurs changements profonds ; pour avoir lu les différents documents, il remplacerait « profonds » par « très nombreux ». Les modifications sont récapitulées à la fin des 160 pages. Il s'agit essentiellement d'ajouts de travaux dirigés (TD), de changements d'*European Credit Transfer and Accumulation System* (ECTS) pour certaines unités d'enseignement (UE) et de permutations d'UE d'un semestre à l'autre. En l'absence de question, il procède au vote. Les modifications de maquettes de la Faculté des arts sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

3.2 ESBS – point reporté

3.3 Faculté des langues – point reporté

4. MECC 2022-2023

M. Thierry BURGER-HELMCHEN remercie en préambule l'ensemble des personnes du groupe de travail (GT) sur les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC), en particulier les élus étudiants qui ont été très actifs sur ce point. Il propose de voter en bloc l'ensemble des MECC après les échanges avec les membres de la CFVU.

Mme Alexandra KNAEBEL informe que la Faculté des sciences de la vie a demandé à ce que les MECC du master Sciences du vivant parcours Écophysiologie, écologie et éthologie soit reporté à la CFVU en septembre, car elle souhaite procéder à des modifications de maquettes.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres remarques, passe au vote global.

4.1 Faculté des arts

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des arts sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.2 ESBS

Les MECC 2022-2023 de l'ESBS sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.3 INSPE

Les MECC 2022-2023 de l'INSPE sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.4 IUT Haguenau (partie 1)

Les MECC 2022-2023 de l'IUT Haguenau (partie 1) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.5 IUT Louis Pasteur (partie 1)

Les MECC 2022-2023 de l'IUT Louis Pasteur (partie 1) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.6 IUT Robert Schuman (partie 1)

Les MECC 2022-2023 de l'IUT Robert Schuman (partie 1) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.7 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.8 Faculté de physique et ingénierie

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de physique et ingénierie sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.9 Faculté de psychologie

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de psychologie sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.10 Faculté des sciences de la vie (partie 1)

Les MECC 2022-2023 de la Faculté des sciences de la vie (partie 1) sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix (hors master Sciences du vivant parcours Écophysiologie, écologie et éthologie).

4.11 Faculté de théologie catholique

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de théologie catholique sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.12 Faculté de théologie protestante

Les MECC 2022-2023 de la Faculté de théologie protestante sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

4.13 UFR Mathématique et informatique

Les MECC 2022-2023 de l'UFR Mathématique et informatique sont adoptées par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

5. Aménagement de parcours « étudiant aidant » - Point reporté

6. Règlement du concours Unistrapass Bachelor septembre 2022

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que l'École de management (EM) souhaite offrir la possibilité à un certain nombre d'étudiants, qui seraient dans le doute par rapport à leur formation initialement choisie, d'intégrer l'EM. Pour ce faire, elle souhaite mettre en place un concours spécifique, Unistrapass Bachelor, qui aurait lieu courant septembre. En l'absence de question, il soumet le point au vote. Le règlement du concours Unistrapass Bachelor septembre 2022 est adopté par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

7. Mise en place d'une proposition de procédure spéciale réservée aux personnes en situation d'exil – Point reporté

Approbation

8. Créations de formations

M. Thierry BURGER-HELMCHEN propose de passer en revue chacune des créations de formations.

8.1 Licence mention Sciences et sociétés, parcours Préparation au professorat des écoles (PPPE)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique qu'il s'agit de la création d'une licence mention Sciences et sociétés pour un parcours Préparation au professorat des écoles (PPPE). En effet, l'actualité récente montre qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui souhaitent devenir enseignants. L'Unistra veut mettre en place des parcours spécifiques dès le début de la licence pour être certaine que les vocations existent et puissent continuer d'exister tout au long de la licence.

M. Léo FACONNIER demande si ce parcours est imbriqué avec le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES). M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond par la négative. En revanche, il fait partie de la même mention. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que pour le PPPE, comme pour le CPES, un cadrage national précis existe. La spécificité en Alsace est l'enseignement de l'allemand au sein du PPPE.

M. Léo FACONNIER souhaite savoir à quels étudiants cette licence serait proposée. À tout étudiant de filière scientifique ? Mme Alexandra KNAEBEL indique qu'elle serait destinée à tous bacheliers, avec ou sans sensibilité scientifique, qui souhaitent se destiner au professorat des écoles.

Mme Laurence RASSENEUR demande comment cette licence s'articule avec l'offre de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et les autres offres présentes à l'université qui préparent à ce concours. M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond que cette offre a été construite avec la participation de l'Inspé et s'articule de manière générale avec un ensemble d'actions à venir au niveau de l'Unistra pour labelliser toutes les formations qui permettent de devenir professeur des écoles, des collèges ou d'université. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que cela se fait aussi en partenariat avec un lycée. Elle explique que, sur la base du constat que moins de 10 % des professeurs des écoles ont aujourd'hui des bases scientifiques, l'établissement a choisi de proposer ce PPPE plutôt sur une base scientifique. Les lycéens qui souhaitent se destiner au professorat des écoles vont assez naturellement s'inscrire en licence Sciences de l'éducation. Il s'agit là d'avoir quelque chose en parallèle qui permette de faire une proposition pour quelqu'un qui aurait une sensibilité plutôt scientifique au départ.

Mme Laurence RASSENEUR souhaite savoir si l'étudiant pourra retourner en licence Sciences de l'éducation ou s'il devra rester dans ce tube. M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise qu'une forme de capillarité peut être imaginée. Mme Laurence RASSENEUR suppose que les étudiants en sciences des lettres pourraient aussi intégrer cette licence. Dans quel sens se font les passerelles ? M. Thierry BURGER-HELMCHEN dit qu'il a en tête la passerelle de la PPPE vers Sciences de l'éducation, mais pas de celle d'une autre licence vers PPPE. Mme Laurence RASSENEUR pense en particulier aux étudiants de L2 en Staps qui se destinent à une carrière d'enseignement sans certitude sur professorat des écoles ou enseignement secondaire. Mme Alexandra KNAEBEL ne pense pas que la passerelle soit formalisée à ce stade ; on s'engage là dans la 1^{re} année. Elle sera à réfléchir et à construire quand on déploiera la 2^e année du PPPE.

M. Léo FACONNIER trouve l'idée du PPPE intéressante. Pour être à l'Inspé, il confirme qu'il existe un cruel manque de matière scientifique en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef). Il faudrait un réel plan d'attractivité au niveau de l'enseignement dans les filières scientifiques, qui doit être prévu dès la licence, pas forcément par la création de formations, mais au moins de possibilités ouvertes dès la licence. Cela existe déjà à l'UFR de mathématique et informatique à partir de la L3. Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que la CFVU avait validé en janvier 2021 la création d'un label « Devenir enseignant » qui consiste à taguer dans n'importe quel parcours de licence des enseignements qui permettraient de construire un parcours vers le professorat des écoles. Le cahier des charges de ce label a été finalisé et a été présenté en conférence de directeurs de composante la semaine dernière pour que soient tagués dans l'offre de formation de 1^{er} cycle ces enseignements qui correspondraient à ce label. Cela guidera les étudiants qui souhaiteraient se prédestiner au professorat des écoles dans leur choix d'UE.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'interroge : qu'en est-il des étudiants qui commencent dans ces parcours et qui voudraient retourner vers quelque chose de plus disciplinaire ? Cela fait partie des remarques remontées au sujet de ces PPPE dans un rapport. M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que, puisqu'un grand volet des heures est consacré à des matières disciplinaires et scientifiques, ce passage semble possible. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT craint que cela ne déséquilibre des parcours existants dans certains domaines scientifiques. Pour elle, un bachelier qui hésite sur son cursus a besoin de réfléchir dans le cadre de son UE sur l'insertion professionnelle par exemple et pas dans un parcours dédié. Elle voit plutôt des inconvénients à un tel parcours. Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir que suite aux échanges avec les collègues de l'Inspé, ils imaginent que ce sont ces lycéens, qui savent dès le lycée qu'ils souhaitent devenir professeurs des écoles, qui vont s'orienter dans ce parcours bien identifié. M. Jean-Paul DE LA RICA répond sur les risques éventuels par rapport aux autres formations connexes. Pour la 1^{re} année dans Parcoursup, sur 25 places de la formation – ce qui n'est pas énorme –, 283 vœux ont été émis, ce qui est un bon chiffre pour une 1^{re} année de présence sur Parcoursup. Parallèlement, les filières connexes ont également progressé en nombre de vœux. Il n'y a donc pas eu de parasitage ou de compétition entre les diverses formations.

Mme Laurence RASSENEUR demande comment l'étudiant qui va s'inscrire dans ce parcours peut changer de licence si, à l'issue de la L1, cela ne lui plaît pas. M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond qu'il pourra le faire de la même manière que n'importe quel autre étudiant qui, au bout de sa L1, demande un changement. Cela passe par une négociation avec la composante dans laquelle il souhaite aller. Il rappelle qu'à ce sujet, dans la prochaine offre de formation, il est demandé d'identifier de manière prioritaire les passerelles pour faciliter la démarche de l'étudiant.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres questions et remarques, procède au vote. La licence mention Sciences et sociétés, parcours Préparation au professorat des écoles (PPPE) est approuvée par la CFVU par 16 voix pour et 4 abstentions.

8.2 L2 Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES)

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que cela concerne la mise en place de la 2^e année du CPES.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT aimerait avoir un retour sur la L1. Mme Alexandra KNAEBEL rappelle que le projet est porté par Mme Schurhammer, qui n'est pas présente aujourd'hui. M. Thierry BURGER-HELMCHEN peut simplement indiquer que la demande en L1 et les étudiants qui ont validé leur affectation sur Parcoursup sont en augmentation par rapport à l'année dernière. Certes, cela ayant été fait au dernier moment l'année dernière, il n'est pas surprenant qu'il y ait une hausse des volumes. Mme Alexandra KNAEBEL prend note de présenter en septembre un bilan sur le déroulement de l'année et les taux de validation du diplôme.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres remarques, passe au vote. La création du L2 Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) est approuvée par la CFVU par la CFVU par 17 voix pour et 3 abstentions.

8.3 Master Géosciences pour la transition énergétique (ITI – GeoT) – EOST – point reporté

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que ce parcours de master Géosciences pour la transition énergétique est adossé sur l'Institut thématique interdisciplinaire (ITI) Géosciences pour la transition énergétique : valorisation de l'eau profonde du sous-sol (GeoT).

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'interroge : le nom « ITI – Geot » fait-il partie du nom du master ? Sera-t-il sur le parchemin de l'étudiant ? M. Jean-Paul DE LA RICA répond que par définition, il n'y a pas de mention « ITI ». En revanche, un parcours peut

être ouvert avec l'ensemble du nom. Sur le nom du parcours, l'établissement a une marge de manœuvre, mais pas sur la mention. M. Thierry BURGER-HELMCHEN, sur confirmation de Mme Bourgeois, précise que c'est une demande que « ITI – GeoT » soit mentionné en tant que parcours. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT indique que pour elle, les ITI sont des structures internes qui permettent de financer des dispositifs qui favorisent l'interdisciplinarité pour les étudiants. Elle trouve dérangeant que leur nom apparaisse sur des diplômes nationaux. M. Thierry BURGER-HELMCHEN l'entend. Supposant que ce master Géosciences est prévu d'exister après l'existence de l'ITI GeoT, il suggère de partir sur la création d'un parcours master Géosciences pour la transition énergétique sans l'ajout de la parenthèse. M. Jean-Paul DE LA RICA dit qu'il lui semble délicat de changer de nom sans avoir consulté l'équipe pédagogique à l'origine de la demande. Si la CFVU le souhaite, ils peuvent refaire une navette avec elle. Il signale que dans les premières années de la mise en œuvre des ITI, c'est le premier projet où il y a un parcours en entier ; jusqu'à présent, les ITI ont ajouté des UE à des masters préexistants. Par ailleurs, les équipes des ITI ont une volonté de mettre en avant la mention ITI en tant que telle pour une plus grande visibilité. Enfin, quant à la problématique après la fin de l'ITI, si le master perdure, le changement de nom ne pose pas de souci ; c'est un autre passage en CFVU. Mme Alexandra KNAEBEL demande aux membres de la CFVU s'ils souhaitent que la DES consulte les porteurs de projet. M. Benoît MASQUIDA estime que surseoir à cette décision serait une bonne idée. Il témoigne sur la façon dont cela se passe en Sciences de la vie : l'ITI est adossé aux masters existants et dans les bureaux des ITI, les professeurs d'université ne sont pas très représentés ; cela pose une question d'équilibre entre le nombre de chercheurs et le nombre de professeurs qui siègent dans ces conseils d'ITI. Mme Alexandra KNAEBEL observe que c'est un autre sujet. M. Benoît MASQUIDA en convient, mais si on allait vers un parcours qui serait spécifiquement adossé à un ITI, la représentativité de la communauté universitaire et de chercheurs au sein des bureaux des ITI deviendrait une question naturelle. M. Thierry BURGER-HELMCHEN relève que c'est la première fois que le sujet de nommer un parcours selon un ITI ou pas se pose. Cela mérite réflexion. Il propose de reparler de la création de ce parcours en septembre après avoir fait une navette avec les porteurs de projet et avoir pris quelques décisions générales. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute qu'il existe un autre objet qui permet de rendre compte d'éléments particuliers : le supplément au diplôme. Si c'est une problématique de visibilité de ce parcours spécifique ITI, il pourrait trouver une réponse à travers le supplément au diplôme.

Le point est reporté.

8.4 DU Accès Prêt pour ma licence (PPML) – Faculté des langues

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le diplôme d'université (DU) Accès Prêt pour ma licence porté par la Faculté des langues est un dispositif spécifique, gratuit pour l'étudiant, qui lui permet d'avoir une forme d'année propédeutique ou un « oui si » amélioré.

Mme Laurence RASSENEUR observe qu'un DU gratuit est un nouveau concept. M. Thierry BURGER-HELMCHEN explique que c'est une forme de « oui si » labellisée sous la forme d'un parchemin pour motiver l'étudiant. Le montant est pris en charge par la composante. Mme Alexandra KNAEBEL ajoute que c'est le pendant du DU Paréo Accès qui est financé par l'État.

M. Jean-Daniel BOYER déduit que ce DU est un « oui si » de type 2. Il serait intéressant d'avoir un bilan et des retours d'expérience, car les composantes s'interrogent souvent entre type 1 et type 2. M. Thierry BURGER-HELMCHEN partage cet avis. D'autres composantes pourraient en effet être intéressées de proposer un système similaire. Mme Sophie KENNEL précise que c'est une année d'expérimentation. L'intérêt par rapport au DU Accès est l'ancrage disciplinaire, pour que l'étudiant puisse postuler à une filière qui l'intéresse et avoir une année de propédeutique.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN, en l'absence d'autres remarques, soumet le point au vote. La création du DU Accès Prêt pour ma licence (PPML) – Faculté des langues est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

8.5 DIU Islamologie – Faculté des sciences historiques – Point reporté**8.6 DU Odontologie pédiatrique – Faculté de chirurgie dentaire – Point reporté****8.7 DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée – Faculté de médecine – Point reporté****8.8 DU Imagerie péri-opératoire en chirurgie vasculaire - Faculté de médecine – Point reporté****8.9 DU Droit local alsacien-mosellan – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion**

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que ce DU Droit local alsacien-mosellan permet à des juristes d'avoir une compétence particulière par rapport au droit local. En l'absence de question, il passe au vote. La création du DU Droit local alsacien-mosellan – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

8.10 DIU Coordination en gérontologie - Faculté de médecine

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que ce diplôme interuniversitaire (DIU) Coordination en gérontologie remplace l'ancienne capacité de médecine de gérontologie. Il s'adresse à tous les médecins non spécialistes qui souhaitent acquérir de fonction de coordination en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Mme Laurence RASSENEUR demande si cela entre dans la formation continue des médecins. M. Thierry BURGER-HELMCHEN répond par l'affirmative. En l'absence d'autres questions, il soumet le point au vote. La création du DIU Coordination en gérontologie - Faculté de médecine est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

8.11 DIU : formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps – INSPE

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique que le DIU Formation des fonctionnaires-stagiaires s'adresse à un sous-groupe d'étudiants qui peuvent se retrouver dans une situation gênante de stagiaires à mi-temps. Constatant qu'il n'y a pas de question, il passe au vote. La création du DIU : formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps – INSPE est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

Mme Alexandra KNAEBEL propose de passer au point 15, M. HAIKEL étant arrivé.

Conventions nationales**15. Convention entre la Faculté de chirurgie dentaire et l'École catholique des arts et métiers de Strasbourg**

M. Youssef HAIKEL situe le contexte de ce projet de convention entre la Faculté de chirurgie dentaire et l'École catholique des arts et métiers de Strasbourg (Ecam). Leur parcours fait partie de la mention Biologie santé, dont il est le porteur avec Gilles Prévost, et du parcours Biomatériaux pour la Santé, dont il est le porteur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) avec Sybille Facca (orthopédiste à ICube). La première étape du projet avec l'Ecam vise à ce que les étudiants de M1 de la Faculté de chirurgie dentaire et les étudiants ingénieurs de l'Ecam puissent bénéficier d'une remise à niveau. Plusieurs enseignants de plusieurs composantes participent à cette remise à niveau sur la biologie, la caractéristique des matériaux, les structures de surface, la chimie, etc. En effet, les étudiants de M1 viennent avec une licence en biologie, mais n'ont pas de notion de physicochimie et ont certaines lacunes en mathématique ou les étudiants ingénieurs n'ont pas de formation en biologie. Les étudiants font cette remise à niveau une année avant de suivre le M2 à la Faculté de chirurgie dentaire. Pour les étudiants ingénieurs, cela aura lieu dans leur S8 ; cela leur permet de terminer avec un M2 de recherche. La deuxième étape du projet a pour objectif de permettre aux étudiants de la Faculté de chirurgie dentaire de terminer avec un diplôme d'ingénieurs en plus du M2. Aujourd'hui, cela permet aux 26 étudiants en moyenne de l'Unistra inscrits en M2 d'avoir des terrains de stage chez des partenaires industriels puisque l'Ecam est un réseau national – aujourd'hui, tous les stages se font dans des laboratoires d'accueil. C'est important, car sur les 26 étudiants, deux tiers vont vers le marché de l'emploi et là, des éléments leur manquent. Il est proposé aux étudiants des UE au choix telles que l'innovation et la propriété intellectuelle, les matériaux et le développement durable, et les sciences économiques et juridiques. Concernant les étudiants de l'école d'ingénieurs, ceux qui auront validé cette UE de remise à niveau pourront suivre des UE du M2 ; il les liste. La maquette qu'il présente aujourd'hui concerne les étudiants de l'école d'ingénieurs qui vont suivre ces UE et le stage, stage qui sera géré par l'Ecam et la Faculté de chirurgie dentaire, et pourront avoir un deuxième diplôme. Pour 2023-2024, ils sont en train de

construire une maquette qui permettra aux étudiants de la Faculté de chirurgie dentaire d'avoir en plus du master le diplôme de l'école d'ingénieurs.

Mme Alexandra KNAEBEL le remercie pour la présentation et s'enquiert des questions. Mme Caroline CARLOT-SCHMITT se demande s'il n'existe pas des compétences en interne, par exemple à l'École européenne de chimie, polymères et matériaux (ECPM) de Strasbourg sur les biomatériaux. Pourquoi la Faculté de chirurgie dentaire s'est-elle tournée vers l'Ecarn ou inversement ? M. Youssef HAIKEL fait savoir que de nombreux enseignants de plusieurs composantes participent à leur master, y compris de l'ECPM. L'école d'ingénieurs prépare des gens à entrer dans la fonction professionnelle alors que la faculté propose une formation master recherche ; il a souhaité apporter des éléments orientés vers le marché de l'emploi. En termes scientifiques, l'Unistra a tout ce qu'il faut et c'est l'Ecarn qui va s'enrichir sur le plan scientifique en suivant les UE et en ayant le M2. Pour la deuxième étape, il reviendra voir la CFVU.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres questions, procède au vote. La convention entre la Faculté de chirurgie dentaire et l'École catholique des arts et métiers de Strasbourg est approuvée par la CFVU par 19 voix pour et 1 abstention.

9. Tarifs et renouvellement de DU hors SFC

9.1 Faculté des arts – Point reporté

9.2 ESBS – Point reporté

9.3 Faculté des langues (partie 3) – Point reporté

9.4 Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Mme Camille FAUTH indique que le point concerne le renouvellement des formations diplômantes de la Faculté de médecine. Une augmentation des droits d'inscription entre 200 et 500 € est proposée pour sept DU ; elle les énumère. En l'absence de question, elle soumet le point au vote. Les tarifs et renouvellement de DU hors SFC de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé sont approuvés par la CFVU par 17 voix pour et 3 abstentions.

9.5 IUT Robert Schuman

Mme Camille FAUTH précise qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs concernant les deux DU concernés (Tremplin réussite et Étude technologique à l'étranger). En l'absence de question, elle passe au vote. Les tarifs et renouvellement de DU hors SFC de l'IUT Robert Schuman sont approuvés par la CFVU par 17 voix pour et 3 abstentions.

10. Tarif TOEIC 2022/2023

Mme Camille FAUTH informe que le tarif du *Test Of English for International Communication* (TOEIC) pour l'année 2022-2023 consenti à l'Unistra est 47 € TTC, soit 1 € d'augmentation par rapport à l'année universitaire précédente.

Mme Capucine BLANDET se renseigne sur les raisons de cette augmentation. Mme Camille FAUTH indique qu'il s'agit de s'adapter à l'inflation. Mme Clémentine BOURGEOIS ajoute que le tarif du TOEIC grand public a augmenté de 2 €.

Mme Camille FAUTH, en l'absence d'autres questions, ouvre le vote. Le tarif TOEIC 2022/2023 est approuvé par la CFVU par 16 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

11. Acompte concours international EM Strasbourg

Mme Camille FAUTH indique que ce point concerne l'acompte pour les concours internationaux de l'EM Strasbourg. Il est rappelé que les candidats admis sont tenus de payer un acompte sur leur frais universitaire afin de valider leur admission et d'obtenir leur lettre d'acceptation qui leur permet d'entamer les démarches pour l'obtention du visa. Pour 2022-2023, l'acompte demandé est de 4 200 € pour le bachelor et le Programme grandes écoles (PGE). Il est précisé que l'EM Strasbourg procède au remboursement total sur l'acompte sur frais nets perçus aux conditions telles que la rétractation dans les 14 jours, la non-obtention du visa ou du diplôme ayant permis la candidature, ou sur cas particulier avec une adresse email dédiée. Constatant qu'il n'y a pas de question, elle invite les membres de la CFVU à voter. L'acompte concours international EM Strasbourg est approuvé par la CFVU par 17 voix pour et 3 abstentions.

12. Lauréats de l'appel IdEx Transformation

Mme Sophie KENNEL précise qu'il est proposé à la CFVU d'approuver la liste des lauréats de l'appel à projets (AAP) IdEx Transformation. Elle rappelle qu'il vise à soutenir la transformation d'un enseignement avec de nouvelles pratiques pédagogiques ou de nouveaux supports pédagogiques pour des pratiques renouvelées. Mme Laurence OBERLE ajoute que l'AAP porte sur une durée d'expérimentation d'une année universitaire, en l'occurrence 2022-2023, et que l'enveloppe prévue est de 150 000 €. Quatre candidatures ont été soumises ; deux qui relèvent de la simulation ou de la mise en situation (Faculté de chirurgie dentaire Robert Frank et Faculté des sciences de la vie) et deux qui portent sur la pédagogie par projet (Inspé, Université de Haute Alsace (UHA) et Haute école des arts du Rhin (Hear), et École supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS)). Elle les présente en précisant la composante et les personnes porteuses, l'intitulé du projet et son contenu, et les formations ciblées. Elle précise que le matériel pédagogique acquis par la Faculté des sciences de la vie pourra être réutilisé à d'autres occasions, notamment dans le cadre de la Fête de la science. Elle rappelle la procédure d'examen des dossiers (dépôt du dossier de candidature, audition par un comité, évaluation à partir d'une grille d'évaluation comportant dix items pour aboutir à une appréciation générale (A, B ou C) et consultation de la commission IdEx Formation). Trois projets ont obtenu l'appréciation A et un l'appréciation B. La commission a présélectionné les quatre projets. Le montant total de soutien sollicité et proposé est de 30 212 €, soit 20 % de l'enveloppe prévue. *(Sortie de M. Masquida à 15 h 30)*

Mme Sophie KENNEL observe que ce sont des projets très variés, souvent avec de belles collaborations, et que les soutiens portent surtout sur du matériel pédagogique, ce qui n'est pas si étonnant que cela. Les enseignants ont déjà beaucoup d'heures supplémentaires. C'est tout à fait dans l'esprit de la transformation d'une UE déjà enseignée. En l'absence de question, elle procède au vote. Les Lauréats de l'appel IdEx Transformation sont approuvés par la CFVU par 19 voix pour, un membre ne prenant pas part au vote. *(Retour de M. Masquida)*

Mme Alexandra KNAEBEL propose de passer au point 16 en attendant l'arrivée des représentants de la Direction des relations internationales (DRI).

Conventions nationales

16. Convention entre l'Unistra et l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

M. Alexandre MENY informe que cette convention existe depuis 2015. Après une première reconduction en 2019, il est proposé une nouvelle reconduction. L'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) est une association à vocation d'ouverture sociale. Des étudiants de l'Unistra et d'autres établissements peuvent être tuteurs de jeunes dans des quartiers prioritaires de la ville, les accompagner pour leurs études et leur projet de vie, et leur présenter leurs possibilités d'études, leurs établissements, etc. Elle permet aussi à certains étudiants de s'intégrer dans des colocations solidaires dans les mêmes quartiers prioritaires pour être des vecteurs d'animation de ces quartiers. Cela permet aussi aux jeunes de ces quartiers de s'émanciper. Les seules modifications de la convention concernent les objectifs pour les rendre plus représentatifs de ce qui se fait actuellement : les 300 étudiants mentors de la période 2018-2022 passent à 600 pour la période 2023-2026. En l'absence de remarque, il passe au vote. La convention entre l'Unistra et l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) est approuvée par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

17. Avenant à la convention de partenariat entre l'Unistra et l'Université Paris Diderot sur le master In Silico Drug Design-Design des Molécules Bioactives

Mme Alexandra KNAEBEL informe que le master *In Silico Drug Design*-Design des Molécules Bioactives a été créé en 2010 conjointement entre la Faculté des sciences de la vie de l'Unistra et l'Université Paris Diderot – aujourd'hui Université Paris Cité. Une université italienne a rejoint ce partenariat, qui a permis depuis sa création à 50 étudiants d'obtenir un diplôme franco-français ou un diplôme franco-italien. L'accord a été renouvelé en 2019 et sera en vigueur jusqu'en août 2023. Néanmoins, depuis fin 2021, le master a intégré un projet de master Erasmus Mundus dans le domaine de la chimoinformatique. Pour concilier les règles du programme Erasmus Mudnus et le fonctionnement du double diplôme existant, quelques ajustements ont été nécessaires. Il s'agit notamment de modifier les modalités d'inscription dans le master : l'inscription est gratuite pour les étudiants inscrits dans le master Erasmus Mundus et le choix est laissé aux étudiants de s'inscrire principalement à Strasbourg ou à Paris, ce qui permet aux étudiants de prétendre à des bourses de l'Université Paris Cité. Constatant qu'il n'y a

pas de question, elle met le point au vote. L'avenant à la convention de partenariat entre l'Unistra et l'Université Paris Diderot sur le master In Silico Drug Design-Design des Molécules Bioactives est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

18. Avenant à la convention entre l'INSPE et la HEAR pour la mise en place du Master MEEF "Pédagogie musicale et enseignement"

Mme Alexandra KNAEBEL a souvenir qu'une modification de maquette concernant la création de ce diplôme de master par mutualisation de deux diplômes a déjà été présentée à la CFVU en début d'année. Il s'agissait de créer deux nouvelles options. L'avenant entre la Hear et l'Inspé rend compte de la création de ce master avec ces deux nouvelles options, précise les conditions d'inscription et fixe les droits d'inscription pour chacune de deux options. En l'absence de remarque, elle passe au vote. L'avenant à la convention entre l'INSPE et la HEAR pour la mise en place du Master MEEF "Pédagogie musicale et enseignement" est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

Elle propose de poursuivre dans les points à l'ordre du jour dans l'attente des collègues de la DRI et passe la parole à Mme Ostré pour le point 22.

22. Calendrier dérogatoire aux calendriers 2022/2023 des admissions et inscription (partie 2)

Mme Nathalie OSTRE précise que la deuxième partie du point sur le calendrier dérogatoire aux calendriers 2022-2023 concerne la Faculté de médecine pour les diplômes de formation générale (DFG) et les diplômes de formation approfondie (DFA) de sciences médicales et maïeutiques. Cela concerne des jurys tardifs et les validations de stage pour les DFA. Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, procède au vote. Le calendrier dérogatoire aux calendriers 2022/2023 des admissions et inscription (partie 2) est adopté par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

Mme Alexandra KNAEBEL propose de faire une suspension de séance.

(Suspension de séance de 15 h 42 à 15 h 57)

Mme Alexandra KNAEBEL cède la parole aux collègues de la DRI pour traiter les points qui les concernent.

13. Dispositif AMI DRI

Mme Camille FLORENTZ, responsable du Pôle mobilité hors Erasmus à la DRI, rappelle qu'en 2021-2022, le dispositif d'aide à la mobilité internationale (AMI), dispositif de bourse pour les étudiants en mobilité géré par la DRI par délégation de service public, avait été actualisé de manière transitoire pour répondre aux obligations Erasmus suite à une dotation budgétaire Erasmus insuffisante ; des forfaits spécifiques avaient été mis en place et 30 étudiants avaient pu en bénéficier. Aujourd'hui, la subvention Erasmus pour les deux années à venir permet de remplir les obligations Erasmus quant à l'inclusion. Par conséquent, il est proposé de ne pas reconduire cette mesure transitoire et de revenir, pour l'année 2022-2023, aux forfaits utilisés avant 2021-2022 et qui s'appliquent à tous les étudiants boursiers sur critères sociaux remplissant les conditions d'obtention d'une bourse. Par ailleurs, la DRI a mené une réflexion afin de promouvoir la mobilité sur des destinations hors Erasmus. Il est proposé d'ajouter au forfait de base, semestre et année, 400 € pour les étudiants qui font une mobilité études sur une destination hors Erasmus. Pour les stages, les forfaits restent communs en mobilité Erasmus et hors Erasmus (800 € de 2 à 4 mois et de 1 200 € de 5 à 6 mois). La commission des bourses de la DRI a validé à l'unanimité ces propositions. Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence de question, passe au vote. Le dispositif AMI DRI est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

14. Dispositif Cofinancement IdEx-UFA

Mme Camille FLORENTZ indique qu'il s'agit d'un dispositif de cofinancement pour les mobilités des étudiants dans les formations en partenariat international labellisées Université franco-allemande (UFA). Elle rappelle que les étudiants en mobilité dans les cursus de double diplôme labellisés UFA peuvent bénéficier d'un soutien financier et que les établissements partenaires peuvent cofinancer ces mobilités, ce que fait l'Unistra depuis 2015 qu'au travers d'une enveloppe IdEx dédiée à ce dispositif. La Mission prospective et stratégie (Mips) et la Direction des finances (DFI) ayant constaté fin 2021 que le montant de cette enveloppe était régulièrement dépassé et que l'enveloppe était autogérée par les composantes, il a été demandé à la DRI de réfléchir à une procédure pour garantir la qualité de gestion et éviter le dépassement de l'enveloppe. La proposition était ce dispositif de financement IdEX-UFA Mobilités, basé sur un dispositif déjà existant, le programme IdEx Excellence

mobilité sortante / Etudes. Ce dispositif a été expérimenté en 2021-2022 et le bilan est positif puisque les étudiants ont reçu leur bourse, sachant que les montants IdEx sont identiques aux montants UFA, et que l'enveloppe n'a pas été dépassée. La proposition de dispositif a été discutée avec la vice-présidente (VP) Formation et parcours de réussite et la VP Europe et relations internationales (ERI) et le comité IdEx a validé une enveloppe budgétaire de 150 000 € pour 2022-2023. Le changement pour la prochaine année universitaire est que le pilotage de ce dispositif se ferait par la VP ERI et la mise en œuvre par la DRI au sein du Pôle mobilité hors Erasmus. De plus, il serait géré comme les autres bourses de mobilité de manière pérenne et en toute transparence ; un représentant de la Mips serait invité à participer à la commission de bourses de la DRI où l'on présente des bilans sur les mobilités, les bourses et les budgets.

Mme Rachel BLESSIG précise que deux représentants de la CFVU siègent également dans cette commission.

Mme Camille FLORENTZ détaille le contenu de l'enveloppe de 150 000 € : 120 000 € sont dédiés au financement des bourses de mobilité IdEx-UFA et 30 000 € sont dédiés au recrutement d'un agent pour gérer ce dispositif, participer à l'animation d'un réseau de gestionnaires et responsables des cursus labellisés UFA, et articuler les activités franco-allemandes avec les composantes et les services, c'est-à-dire être le lien avec eux par rapport à la mise en place de ces dispositifs pour comprendre leurs besoins, échanger sur les bonnes pratiques et mettre en place des procédures avec eux et la DFI pour que le paiement des bourses aux étudiants se fasse en même temps, tant pour ceux ayant une bourse UFA que pour ceux ayant un cofinancement IdEx pour maintenir une équité. La commission des bourses de la DRI a validé ce dispositif, qui est soumis au vote aujourd'hui de la CFVU.

M. Benoît MASQUIDA souhaite savoir si les 30 000 € pour le ou la chargé.e de mission comprennent les charges sociales. Mme Camille FLORENTZ confirme que le coût est chargé. Mme Rachel BLESSIG indique qu'il a été démontré avec le dispositif géré par les composantes, piloté par la VP ERI et mis en œuvre par la DRI, qu'au départ la gestion était assurée par un financement IdEx et qu'elle a ensuite pu être absorbée par le Pôle mobilité hors Erasmus. Aujourd'hui, 25 cursus sont labellisés UFA. La DRI a besoin de ce soutien pour créer ce réseau et cette dynamique en lien avec la VP Formation et la VP ERI et ensuite l'intégrer de manière pérenne dans l'activité de la DRI. Mme Laurence RASSENEUR demande si la personne recrutée sera un ingénieur d'études (IGE). Mme Rachel BLESSIG dit qu'elle sera en catégorie B.

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT confirme qu'en 2021-2022, cela a été rude pour les cursus UFA puisqu'il a fallu rester dans l'enveloppe alors qu'ils ne le savaient pas au début de l'année universitaire ; ils ont dû réduire ou supprimer des frais de mission ou d'autres frais de fonctionnement. Dans le cadre du cursus dont elle s'occupe, ils ont dû enlever un professeur invité. Elle remercie la DRI d'avoir mis à plat le dispositif et est satisfaite de voir que le problème est traité de manière transparente. Elle espère que les composantes disposeront rapidement d'un fonctionnement clair sur le cofinancement avec un budget constant, la plupart des cursus ayant des cohortes régulières. Mme Rachel BLESSIG fait savoir qu'il existe de nouveaux dispositifs Erasmus pour inviter des professeurs et des cofinancements sont possibles par d'autres enveloppes. Il serait intéressant que Mme Carlot-Schmitt se rapproche de Mme Florentz pour étudier sa situation. Ce réseau permettra aussi aux gestionnaires d'échanger sur leurs pratiques et sur certains cas, par exemple celui des étudiants de nationalité extra-européenne. Mme Alexandra KNAEBEL souligne que le constat des années précédentes leur a fait penser qu'il était nécessaire d'avoir cet élément de coordination. Ce recrutement est plus que bienvenu pour améliorer cette coordination entre les différents acteurs sur ce partenariat UFA.

Mme Alexandra KNAEBEL, en l'absence d'autres remarques, soumet le point au vote. Le dispositif Cofinancement IdEx-UFA est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

Conventions internationales

M. Aurélien JORDAN précise que le point 19 concerne un partenariat signé en 2014 entre l'EM et l'Université Ca' Foscari de Venise (Italie) et le point 20 un partenariat signé sur l'année universitaire 2013-2014 avec la *Southwestern University of Finance and Economics* –SWUFE (Chine). L'EM en demande le renouvellement quasiment sans modification, les partenaires étant satisfaits du fonctionnement actuel. Mme Alexandra KNAEBEL propose un vote groupé. Mme Laurence RASSENEUR demande un vote séparé pour faire écho aux remarques de M. Pradier lors de la dernière CFVU. Mme Alexandra KNAEBEL met aux voix le point 19, puis le point 20.

19. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de

Management de l'Université de Strasbourg et L'Université Ca'Foscari de Venise (Italie)

L'accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et L'Université Ca'Foscari de Venise (Italie) est approuvé par la CFVU à l'unanimité des 20 voix.

20. Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics –SWUFE (Chine)

Mme Laurence RASSENEUR rappelle que M. Pradier avait attiré l'attention des élus sur cette question des conventions avec la Chine, suite au vote par l'Assemblée nationale en février 2022 d'une résolution dénonçant les violences génocidaires contre les Ouïghours en Chine.

L'accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'École de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics –SWUFE (Chine) est rejeté par la CFVU par 7 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions.

21. Convention pour le cursus intégré franco-allemand, Interprétation et improvisation à l'orgue" entre la Faculté des Arts et la Hochschule für Musik Freiburg (Allemagne) – Point reporté**22. Divers**

Mme Alexandra KNAEBEL s'enquiert des points divers. M. Léo FACONNIER aimerait savoir si l'Unistra a eu un courrier de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) par rapport à la certification de langue pour les licences professionnelles. M. Jean-Paul DE LA RICA indique que l'Unistra n'a pas eu de courrier officiel. En revanche, des échanges ont confirmé l'applicabilité du raisonnement utilisé pour les licences suite à la décision du Conseil d'État. La Dgesip considère que les consignes peuvent s'appliquer *mutatis mutandis* pour les licences professionnelles. L'Unistra est en attente d'éléments concernant le diplôme d'ingénieurs. M. Arnaud GISSINGER a souvenir que, lors de la CFVU, ils avaient convenu d'en reparler si la gouvernance avait de nouvelles informations ; il suppose qu'elle n'en a pas. Mme Alexandra KNAEBEL confirme. Dès lors qu'ils auront une information officielle, ils la partageront en CFVU et avanceront sur le sujet. Ils ont pris l'habitude de fonctionner ainsi depuis un an ; elle espère qu'ils poursuivront ce mode de fonctionnement.

M. Arnaud GISSINGER informe avoir eu des retours de nombreux étudiants en médecine concernant la réforme du 2^e cycle qui s'appliquera en septembre 2023. L'équivalent des épreuves classantes nationales (ECN) se déroulerait en octobre et non plus en juin. Ils craignent de ne pas avoir accès aux bibliothèques pour réviser l'été prochain ou d'avoir un accès limité puisque les bibliothèques seront en horaires d'été. L'Unistra pourrait-elle influencer pour que les bibliothèques ouvrent selon des plages horaires plus étendues durant l'été ? Il souligne que ce concours est relativement important pour ces étudiants et qu'il est important pour l'Unistra que ces étudiants soient bien « placés » dans ce concours à la fin. Mme Susie DUMOULIN, directrice adjointe du Service des bibliothèques universitaires (SBU), fait savoir que les collègues des facultés de santé ont alerté le SBU. Ils vont travailler à la fois sur la réduction de la période de fermeture estivale et le maintien d'un maximum d'horaires d'ouverture possible.

M. Léo FACONNIER prolonge sur la Faculté de médecine. Des étudiants leur ont remonté de difficultés concernant la publication de leurs résultats et des dates de rattrapage. Ces problématiques sont assez récurrentes, notamment pour les étudiants qui sont en stage. Il serait bien que l'Unistra puisse se saisir des problématiques inhérentes en santé, notamment au niveau du personnel qui est déjà en souffrance. Suite à quelques démissions ou désertions au niveau des Biatss, il faudrait un peu de soutien, car cela finit par pâtir sur les étudiants et leur accès aux résultats et l'organisation des rattrapages. Mme Alexandra KNAEBEL précise que l'Unistra a ajouté un personnel Biatss dans un Pôle scolarité de la Faculté de médecine. Par ailleurs, une réorganisation du Pôle scolarité est prévue pour la rentrée pour pallier notamment aux points évoqués par M. Faconnier.

Mme Laurence RASSENEUR réitère sa demande d'avoir le bilan du schéma directeur handicap (SDH) qui vient de se finir et la projection du prochain SDH 2023-2027. M. Christophe DE CASTELJAU informe que l'idée est de poursuivre le SDH actuel jusqu'au prochain contrat et d'aligner le prochain sur la période du contrat d'établissement. Les actions en cours continueront sur le même périmètre et ils travailleront sur le SDH à venir début 2024. Mme Laurence RASSENEUR rappelle qu'en Congrès, l'accessibilité du site Internet et d'autres objets numériques avait été évoquée. Il faudrait avoir une politique ambitieuse par

rapport à cela et pour ce faire, il convient d'avoir un bilan de ce qui s'est fait. M. Christophe DE CASTELJAU fait savoir qu'une action est en cours, l'université ayant aussi été interpellée par une association ; le Service de la communication et la DNum font un état de lieux et regardent ce qui peut être amélioré rapidement. Mme Laurence RASSENEUR fait remarquer que c'est typiquement une action à mettre dans un SD. Mme Alexandra KNAEBEL dit en prendre note, mais ne garantit pas que la présentation aura lieu dès septembre.

M. Arnaud GISSINGER propose deux points auxquels les membres de la CFVU pourraient réfléchir durant l'été en vue d'une mise en place à la rentrée si cela est pertinent. Le premier point concerne la réforme du 2^e cycle des études : un comité de suivi des réformes du 1^{er} et du 2^e cycle pourrait être utile pour voir comment cela se passe pour cette première promotion avec l'intervention d'élus du Conseil académique (CAC) pour voir ce qui se passe bien et ce qui se passe moins bien dans ces réformes. Mme Alexandra KNAEBEL informe qu'il existe un comité de suivi de la réforme des études de santé, qui comprend des étudiants. Un bilan fait par ce comité de suivi pourrait être proposé à la CFVU.

M. Arnaud GISSINGER passe au deuxième point qui a trait au tutorat. Ces dernières années, on a constaté que le tutorat, notamment le tutotat Raccrochage étudiant par les étudiants (Répare), était bénéfique pour les étudiants qui en bénéficiaient, que ce soit les étudiants aidés ou les étudiants tuteurs. L'Unistra a la chance d'avoir une vie associative étudiante riche et des associations qui font du tutorat uniquement (dans les études de santé) ou qui font du tutotat en plus de leurs activités « normales ». Il serait intéressant de lancer un mouvement entre l'université, ces différentes associations qui font du tutorat et d'autres acteurs qui aimeraient en faire, pour pérenniser les actions existantes et initier ou développer des actions dans les composantes où il n'y en a pas encore ou peu. Bien sûr, les besoins et les réalités sont différents selon les composantes. Mme Alexandra KNAEBEL fait savoir que l'analyse d'un bilan du tutorat à l'Unistra a conduit à la production d'un livre blanc avec des propositions. Les associations étudiantes pourraient être associées à une réflexion plus globale par rapport à ce livre blanc. La gouvernance se rapprochera des élus étudiants pour un plan d'action de tutorat. Elle rejoint M. Gissinger sur le fait que cela fonctionne plutôt bien et que cela profite aux étudiants en termes de réussite. M. Léo FACONNIER informe avoir eu, en tant que VP du CAC, un rendez-vous avec l'Institut de développement et d'innovation pédagogiques (Idip) et Mme Kennel notamment sur le tutorat et la rémunération des tuteurs. C'est une problématique sur laquelle ils reviendront avec les élus du CAC, les élus étudiants et les associations.

Mme Alexandra KNAEBEL constate que leur liste de travaux d'été est complète. Elle leur souhaite à tous une belle coupure estivale.

La séance est levée à 16 h 26.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Alexandra KNAEBEL